

**MAIRIE D'ECOYEUX**  
**REUNION DU CONSEIL**  
**SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune d'ECOYEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GILLARD.

Date de convocation du conseil : 05/04/2023

Nombre de conseillers :      En exercice : 15      Présents : 13      Votants : 14

Présents : Mmes COSSON, LAFAYE, CHASSELOUP, DELCROIX, LE ROUX, LACROIX, BARBRAUD, VETELET,

MM. GILLARD, LAROCHE, LIGNE, OUZEAU, CAILLAULT,

Absent excusé :      M. BAIOLA.

M. RAGONNAUD pouvoir à Mme BARBRAUD

Mme Sandrine CHASSELOUP a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du retrait du point de l'ordre du jour suivant :

- Agence d'attractivité du territoire

En effet il conviendra de délibérer sur l'adhésion ou non de la commune à cette agence pour son assemblée générale qui se tiendra en octobre 2023.

Monsieur le Maire poursuit son introduction en donnant lecture au membre du Conseil présent d'un courrier provenant de Madame Catherine DENAIN dans lequel la conseillère présente sa démission.

**- Installation d'un Conseiller Municipal (202304D001)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'article L. 2121-4 du CGCT concernant la démission d'un conseiller municipal ainsi que l'article L. 270 du code électoral qui explique que le conseiller démissionnaire doit être remplacé par le candidat venant immédiatement sur la liste dont il était membre le jour de l'élection.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a contacté le suivant de liste, Monsieur GIRAUD, qui a expressément opposé un refus formel.

Monsieur le Maire a contacté la personne arrivant en 5<sup>ème</sup> position sur la liste, Madame Catherine VETELET qui a accepté de rejoindre le conseil municipal.

Vu le courrier de démission de Madame Catherine DENAIN en date du 07/04/2023

Vu le courrier de renoncement de Monsieur Mickaël GIRAUD en date du 11/04/2023

Vu l'article 2121-4 du Code général des Collectivités Territoriales

Vu le Procès-Verbal des élections Municipales du 15/03/2020

Vu le Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal du 25/05/2020

Vu l'article L. 270 du code électoral

Considérant la nécessité de pourvoir à la vacance du poste de conseiller municipal,

Considérant la position de Madame VETELET Catherine sur la liste déposée en préfecture,

Le Conseil Municipal d'Écoyeux prend acte de l'installation de Madame Catherine VETELET.

Madame Catherine VETELET, est installée au Conseil Municipal et prend ses fonctions immédiatement.

Monsieur le Maire invite la nouvelle conseillère à rejoindre la table du conseil

### **- Vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants (202304D002)**

Monsieur le Maire explique que le législateur a redonné aux communes le pouvoir de fixer le taux d'imposition de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Monsieur le Maire explique que cela permettra aux communes, notamment celles où l'accès au logement est tendu, de pouvoir inciter les propriétaires de logements vacants à les remettre dans le circuit locatif.

Monsieur le Maire explique que le taux d'imposition est basé sur le taux d'imposition de la taxe d'habitation qui avait été voté en 2019 soit 12.37%.

Monsieur le Maire propose d'élever ce taux à 15%.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire le Conseil municipal décide après en avoir délibéré et à l'unanimité de fixer le taux de la taxe d'habitation à 15%

### **- Contrat de proximité avec le Conseil départemental de la Charente-Maritime (202304D003)**

Par délibération n°118 du 24 juin 2022, l'Assemblée départementale a acté sa volonté de formaliser, dans le cadre de Contrats de Proximité, l'engagement du Département aux côtés des 13 Intercommunalités et des 463 Communes, au profit du développement des territoires et des charentais-maritimes.

Le Département a souhaité amplifier ce partenariat incontournable afin de servir au mieux les Charentais-Maritimes et déployer ses politiques au plus près des besoins, grâce à une collaboration renforcée et des engagements prioritaires.

Il propose ainsi la contractualisation des Contrats de Proximité, à l'échelle des territoires communautaires et pour la durée du mandat communal, afin de rendre plus lisibles et plus efficaces les actions menées conjointement par le Département, les 463 Communes et les 13 Intercommunalités.

Ces contrats témoignent d'une ambition et d'une vision commune et fixent le cadre de la mise en œuvre des projets de territoire. Ils ont vocation à couvrir l'ensemble des problématiques touchant à l'amélioration de la vie des Charentais-Maritimes confrontés aux grands enjeux contemporains auxquels nous devons répondre collectivement : la désertification rurale, l'entrée dans l'ère numérique, les crises énergétiques, l'urgence climatique, le déclassement social et les bouleversements démographiques à l'œuvre dans la société française.

Ainsi, des domaines d'intervention privilégiés ont été identifiés, ils portent notamment sur l'autonomie et le grand âge, la santé, le logement et l'habitat, l'insertion et l'action sociale, l'enfance et la petite enfance, la jeunesse, l'exemplarité énergétique, l'environnement, les infrastructures et les mobilités, l'eau, la sécurité, le sport, le tourisme, la culture, le patrimoine, l'amélioration des équipements publics, l'accès aux services publics.

Tous les Contrats de Proximité, adaptés aux spécificités de chaque territoire, se déclinent en plans d'actions composés notamment de :

- fiches-actions pour les projets les plus aboutis,
- fiches-objectifs pour les actions les moins matures.

Afin de suivre au plus près la mise en œuvre de ces Contrats, un Comité de Suivi a été constitué pour chacun des 13 Contrats, présidé par la Présidente du Département et composé de la Première Vice-Présidente du Département, des Vice-Présidents du Département, des Conseillers Départementaux des cantons concernés, du Président de l'Intercommunalité et de représentants des Communes membres.

Cette instance est chargée d'assurer un suivi collégial du Contrat de Proximité, d'en faciliter sa mise en œuvre, d'effectuer les revues de projets annuelles et de proposer, le cas échéant, des évolutions (retraits ou ajouts de nouveaux projets) aux différentes Assemblées délibérantes.

Considérant que les échanges entre le Département, les intercommunalités et les Communes ont permis d'élaborer des Contrats prenant en compte les spécificités de chacun,

Vu les articles L 2121-29 et suivants du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le contrat de proximité du territoire Saintais joint en annexe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le contrat de proximité du territoire SAINTAIS joint en annexe à la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de prendre acte de la nécessité d'être représenté au sein du Comité de suivi par un Élu municipal.

### **Devis divers**

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise CPB qui s'occupe pour le compte de la commune de l'entretien des routes et chemins (fauchage, broyage, élagage et lamier)

Un pour le Fauchage, Broyage et élagage des routes pour 9 111.10 €HT soit 10 933.32 €TTC

L'autre pour le Fauchage, Broyage et élagage des chemins pour 5 442.50 €HT soit 6 531 €TTC

Dans le cadre de la fête du village 2023, il est proposé au conseil de valider le devis du « Peuple créateur » pour la projection du film pour un montant de 1150€TTC.

Le Conseil Municipal valide les devis présentés.

### **Informations Diverses**

**Monsieur le Maire, Pascal GILLARD**, informe qu'il a participé ainsi que d'autres élus de la commune à une réunion sur le PLUI, le Plan Climat-Air-Energie Territorial ainsi que le Plan Alimentaire Territorial sur le volet précarité qui rentre dans le champ d'application de sa Vice-Présidence à la CDA de Saintes.

**La première Adjointe, Isabelle COSSON**, informe qu'elle contactera le représentant du service politique des déchets pour le retrait des pneumatiques que la commune a récupéré dans les dépôts sauvages.

L'adjointe rappelle les dates des différentes manifestations qui auront lieu sur la commune :

Le 03/06/2023 : Les Préludes avec l'après midi sieste sonore et une exposition de peintres  
Locaux

Le 01/07/2023 : Fête du village 2023

Le 04/08/2023 : Concert des Eurochestreries avec 50 musiciens de Montréal

**Le second Adjoint, Olivier LAROCHE**, fait un compte rendu de la conférence-débat sur le Plan Alimentaire Territorial à laquelle il a participé.

Concernant le SIVU BBE, il informe que la part de la commune pour le fonctionnement du SIVU s'élève à 14 494.64€ pour l'exercice 2023.

Les travaux de réfection de la voirie et d'aménagement d'un cheminement sont terminés, il ne reste plus que l'installation des balises à réaliser.

Les riverains du chemin des cormiers sont satisfaits des travaux et remercient la commune.

**La troisième Adjointe, Agnès LAFAYE**, informe qu'elle a assisté avec Monsieur le Maire à une formation sur la gestion des incivilités animée par des négociateurs du Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale. Un support a été remis lors de cette rencontre, il sera transmis à l'ensemble du conseil prochainement.

Le nouveau site internet est en cours de transfert, il sera mis en ligne fin juin.

L'adjointe regrette que l'encart présentant la commune dans la publication de l'agglomération soit si petit au regard des supports photographiques et de l'article qui avaient été fournis par la commune...

**Le quatrième Adjoint, Mickael LIGNÉ**, informe que l'appel d'offre pour la Maison des Assistantes Maternelles est publié, ouverture des plis le 24 avril 2023 à partir de 12h00.

L'adjoint convoquera courant du mois d'avril la commission sénior pour préparer les colis des aînés 2023.

La commission Terra Aventura a validé le tracé et les étapes du parcours. Le projet sera soumis à l'office du tourisme pour intégration au dispositif terra aventura.

#### Vie des écoles :

La cantinière sera en arrêt maladie pour une durée de 4 à 6 mois, la CDA de Saintes souhaite maintenir un cuisinier. En attendant de trouver le personnel, le service de restauration sera assuré par le centre de production alimentaire de Corme Royale.

Les effectifs à la rentrée sont relativement stables, les projections d'effectifs sur les années à venir éloigneraient le spectre d'une fermeture de classe.

Les élèves de l'école partiront tous en voyage de fin d'année adaptés en fonction de l'âge, de la balade en poney en passant par du catamaran sur l'île de ré.

L'exposition de peinture organisée par Madame Sarah LUTAUD a été un franc succès et sera probablement renouvelée. Madame LUTAUD se chargera de la réalisation de la fresque sous le préau en collaboration avec l'équipe enseignante dans le cadre du projet éducatif.

L'adjoint informe également que la commune adhèrera prochainement au label « sport pour tous », une réunion est prévue en mai pour définir les actions à mettre en place sur la commune.

Un point d'étape concernant le futur marché est fait, la démarche est bien avancée il reste des points de détails à éclaircir pour que le succès soit au rendez-vous.

En fin de conseil municipal, Monsieur le Maire donne la parole à Madame VETELET pour connaître son ressenti.

Madame VETELET est enchantée de rejoindre le conseil. Elle se laisse un temps de réflexion pour connaître les différentes commissions et proposer d'en rejoindre certaines.

En toute fin de conseil municipal, Monsieur le Maire informe que le Secrétaire de Mairie est assermenté depuis le 06 avril pour constater les infractions au code de l'urbanisme et au code de la construction et procéder au recollement lors du dépôt en Mairie de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT). L'agent d'accueil ne sera pas assermentée contrairement à ce qui avait été annoncé lors d'un précédent conseil municipal.

**Séance levée à 21 heures 00**